

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 05 Juin 2015

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 Mai 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 05 Juin 2015 à 19H30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET- FOURE - GIROUD - LE CALVEZ – PELLERIN – MOROY – SAINT VAL - WYZLIC
Mrs COCHELIN – FAUVEAU – LEHR

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

M. FOUGEROL pouvoir à M. COCHELIN
M. COMBE pouvoir à Mme FOURE
M. MARC pouvoir à M. FAUVEAU
M. CHEVRON pouvoir à M. LEHR

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2015 :

Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter sous forme d'avenant les dossiers suivants :

- Modification du statut du SDE
- Changement d'imprimeur pour la réalisation du journal communal
- Demande de subvention pour sortie scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise d'ajouter à l'ordre du jour du conseil les dossiers mentionnés ci-dessus.

DELIBERATIONS :

I) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PPRE SICME :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique concernant le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la rivière et de ses bras propres présenté par le Syndicat Intercommunal pour le Cours Moyen de l'Eure (SICME) a débuté le Lundi 27 Avril 2015 et s'est terminé le Lundi 01 Juin 2015.

Comme il a été indiqué dans le courrier avec AR du 24 Mars 2015 et conformément à l'article R214-8 du code de l'environnement, afin de clôturer l'enquête, un avis du Conseil Municipal est demandé concernant les travaux en rivière de l'Eure sur la demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, n'émet pas de remarque ni de réserve et approuve le dossier d'enquête publique présentée par le SICME.

II) VALIDATION DES REGLEMENTS GARDERIE / CANTINE ET TAP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission scolaire s'est réunie le 13 Mai 2015 pour élaborer un règlement pour la gestion de la Cantine de la Garderie et des TAP.

La commission propose au Conseil Municipal l'élaboration d'un « permis de conduite à points » par enfant pour la gestion de la Garderie / Cantine et un autre pour la gestion des TAP.

Monsieur LEHR présente les deux modèles de permis à points qui, comme le permis de conduire, disposent de 10 points.

L'enfant, en cas de mauvais comportement perdra un nombre de point en fonction de la gravité des actes commis.

Au bout des 10 points perdus, l'enfant sera exclu pour la période considérée des TAP, et, concernant la cantine / Garderie, sera convoqué avec ses parents devant le Maire ou son représentant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission « Affaires scolaires » et de mettre en place les deux règlements sous la forme de permis de conduite à points, l'un pour la Cantine / Garderie et l'autre pour la gestion des TAP.

III) PARTICIPATION DES PARENTS AU FINANCEMENT DES TAP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût financier des TAP s'élève pour la saison 2014 – 2015 à 37 486 € soit 268 € par enfant.

Ce chiffre est ramené à 218 € par enfant, déduction faite des aides de l'Etat (50 € par enfant).

Le montant résultant représente un coût très élevé pour la commune.

La commission des affaires scolaires s'est réunie le Mercredi 27 Mai 2015 pour étudier la mise en place d'un financement par les parents, considérant que les TAP sont bien des activités péri scolaires.

La commission propose au Conseil Municipal de retenir le principe d'une participation des familles aux coûts des TAP et propose que soit facturés les montants suivants :

- Enfant en classe élémentaire : 45 € par an payable en 3 fois
- Enfant en classe maternelle : 15 € par an payable en 3 fois

Une réduction de 20 % est accordée au deuxième enfant ainsi qu'aux suivants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la commission des affaires scolaires, de facturer la participation des enfants au TAP :

- **Enfant en classe élémentaire : 45 € par an payable en 3 fois**
- **Enfant en classe maternelle : 15 € par an payable en 3 fois**

Une réduction de 20 % est accordée au deuxième enfant ainsi qu'aux suivants.

IV) ADHESION A L'UGAP :

Afin d'obtenir de meilleurs prix, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adhère à l'UGAP qui est un groupement de commandes ouvert aux collectivités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes.

V) CHANGEMENT DES PC, DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE :

Les PC de la salle informatique de l'école installés en 2009 sont aujourd'hui obsolètes et ne sont plus compatibles avec les nouveaux logiciels et l'imprimante.
De plus, certains PC ne fonctionnent plus.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis, réalisé par la société A2K informatique qui assure la maintenance du parc, d'un montant de 6 077 € H.T. pour 8 PC, pack office et anti-virus compris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société A2K informatique pour le remplacement de 8 PC pour un montant de 6 077 € H.T., pack office et anti-virus compris.

VI) TRAVAUX DIVERS SUR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a décidé d'attribuer une enveloppe supplémentaire dite « Boost investissement » dans le cadre du FDAIC.

Afin de pouvoir en bénéficier au titre de l'exercice 2015, Monsieur le Maire présente au Conseil un ensemble de devis pour des aménagements de voiries :

- Aménagement du carrefour rue de l'église et du chemin du pont bleu :	5 256,00 € H.T.
- Réalisation d'un passage piéton ZI des Forts :	2 181,20 € H.T.
- Réalisation d'un revêtement superficiel rue du stade :	11 068,00 € H.T.
- Réalisation d'un emplacement de stationnement et d'accès aux conteneurs de tri rue des Forts :	3 347,40 € H.T.
- Création de trois places de stationnement au lotissement des Sablons :	2 664,00 € H.T.
- Réalisation d'un revêtement superficiel au chemin de Bellevue :	9 508,00 € H.T.
- Création d'un réseau Eaux pluviales devant le n° 4 du lotissement du Clos Maillard :	5 779,80 € H.T.
- Réalisation de barrières pour mise en sécurité cheminement piétons	2 742,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'ensemble des devis proposés par la société ETP Musci et Paris Ouest Clôture pour un montant de 42 546,40 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour la réalisation de ces travaux, notamment la subvention au titre du FDAIC.

VII) APPROBATION DES STATUTS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX :

Le Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux a délibéré le 18 Mai 2015 à l'unanimité des suffrages exprimés et a approuvé les modifications statutaires et la restitution de compétences facultatives.

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, les Conseils Municipaux des communes membres doivent délibérer dans les 3 mois suivant la notification de la délibération du Conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications statutaires et la restitution de compétences facultatives et approuve les nouveaux statuts de l'agglomération du Pays de Dreux.

VIII) ADHESION AU SERVICE DU DROIT DES SOLS :

L'avis du CTP sera donné le 11 Juin 2015 mais il convient de prendre une délibération par anticipation afin de permettre la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'adhésion au service du Droit des sols.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service du Droit des sols de l'Agglomération du Pays de Dreux.

IX) MODIFICATION DU STATUT DU SDE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28), lequel a fait l'objet d'un accord à une très large majorité du Comité Syndical (191 voix pour et 1 voix contre) à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 19 Mai 2015.

Par cette décision, le Syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de modification des statuts du Syndicat d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

X) CHANGEMENT D'IMPRIMEUR POUR LA REALISATION DU JOURNAL COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la société Conicréa pour la conception et l'édition du journal communal et l'impression de 500 bulletins de 8 pages soit 556,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société Conicréa pour la conception et l'impression du journal communal dont le devis est de 556,00 € H.T. pour 500 exemplaires de 8 pages.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

✓ **Travaux route d'Ecluzelles**

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offres a été ouvert et que la commission « Travaux » suivi du Conseil Municipal se réuniront le 17 juillet 2015 pour retenir l'entreprise chargée des travaux de la route d'Ecluzelles.

✓ **Service des déchets**

Monsieur le Maire fait part du mécontentement de nombreux usagers concernant le ramassage tous les 15 jours des poubelles « ordures ménagères », notamment à cause des odeurs avec l'arrivée de la chaleur. Des pétitions seraient en cours de signature.

✓ **Service de l'eau**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu d'activités du service eau potable de notre prestataire la Lyonnaise des eaux dont les principaux chiffres sont : 444 clients desservis, 13km de canalisation, 53 068 m³ d'eau consommée en 2013, 86 % de rendement.

✓ **Dotations de l'Etat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la perte au titre des dotations 2015 sera de 14 912 €.

✓ **Eclairage public**

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 13 Février 2015 et de l'information diffusée notamment dans le dernier journal communal, Monsieur le Maire informe que la coupure de l'éclairage public la nuit de 23h30 à 4h00 est définitive.

TOUR DE TABLE

M. **LEHR** fait part que le stationnement du parking de l'école n'est pas respecté, il suggère de verbaliser les parents incivilisés.

M. **LEHR** constate que les panneaux de signalisation sont à nettoyer.

Mme **LE CALVEZ** fait remarquer une incivilité des parents concernant le coin de détente devant l'école et propose de faire intervenir la police.

Elle demande si en cas d'absence, un système d'ordures collectives pourrait être mis en place.

Mme **WYPLIC** fait part des remerciements d'une administrée au sujet de l'installation d'un miroir. Monsieur le Maire informe que les miroirs sont à la charge des propriétaires qui les servent à sécuriser une sortie à usage privé et à la charge de la mairie pour protéger des usagers sur des voies à usage public.

Mme **PELLERIN** informe de la disparition des poignets des portes du square Michel Jubert et elle demande s'il serait possible d'installer des ralentisseurs rue des hauts de moronval du fait des grandes vitesses dangereuses pour les enfants et la sortie de véhicules.

Mme **MOROY** demande ce qu'il reste à faire en travaux pour la sente piétonne.

Monsieur le Maire informe qu'il reste à installer la passerelle et à finir la barrière de protection le long de la sente.

Mme **GIROUD** réclame une verbalisation des voitures mal garées rue du Vallon et elle fait part d'une végétation invasive en bordure des bois.

M. **FAUVEAU** demande que les propriétaires Chemin des Tiers soient incités à tailler les haies qui débordent sur le domaine public et il fait part de la fête des voisins organisée le 12 juin 2015.

Mme **BORGET** fait part de sa visite de l'usine de traitement des eaux de Vernouillet du 6 Juin 2015.

Fin de la séance à 22h35

M. COCHELIN

Mme BORGET

M. LEHR

Mme PELLERIN

Mme LE CALVEZ

Mme WYZLIC

M. FAUVEAU

Mme MOROY

Mme GIROUD

Mme SAINT VAL

Mme FOURE